



RFSO Professional Coaching Services and Leadership Development

Questions And Answers

Questions and Answers French follow the English questions and Answers.

Questions et réponses Français suivent les questions et réponses en anglais.

Question 1

R1 is very specific regarding vendors having to propose resources with one of 3 specific certifications, all needing to be recognized by ICF.

- a. Is ICF recognition flexible, i.e., would CER consider valid education, diplomas, professional licenses in fields supporting the provision of executive coaching services (such as psychology), or would such education/diplomas/professional licenses not be rated as highly as one having a “Master Certified Coach” designation?

Answer 1

Points will be awarded based on certifications held.

Question 2

Pages 28 and 29. The Financial bid requires vendors to provide, “a firm per hour rate.” There is a mention of “230 hours” per year, although there is also an indication that this volume is not guaranteed. Annex D – page 45 asks vendors to provide an hourly rate. Are we correct to assume that CER would like vendors to provide a firm per hour rate in Annex D without consideration to any economy of scale?
Explanation: certain vendors might want to provide a % rebate based on yearly volume of work. Where can such rebates be presented in the financial proposal while still being deemed compliant?

Answer 2

The quantities as shown in Annex “B” are estimated usages and for evaluation purposes only and will not form part of the final Standing Offer.

Bidders are required to provide a firm all-inclusive hourly rate for providing the services under the statement of work to be used on an “as and when requested basis”.

Bidders who choose to consider percentage rebates based on their own estimates for annual volumes of work are still required to provide a **single** firm all-inclusive hourly rate for each resource category and each period in their financial bid.

Question 3



Are firms/coaches already providing such services to CER
b. If so, how large is the current pool of coaches?

Answer 3

We currently do not have any firms/coaches providing services to the CER

Question 4

How many individual coaches does CER want to certify via this RFSO?

Answer 4

We are looking to issue 3 Standing Offers for coaching services. Each firm may supply more than one coach as a resource.

Question 5

We are newly registered as a supplier with the Government of Canada. Thus, we need to be sponsored in order to obtain our security clearance. Would the Canadian Energy Regulator agree to sponsor us on this contract in the event that we win the contract?

Answer 5

The Canada Energy Regulator can only sponsor security clearances for a winning bid

Question 6

The RFSO for Professional Coaching and Leadership Development Services provides an opportunity for Bidder's to respond on two (2) streams with each stream requiring very detailed responses from bidders by way of Mandatory and Point Rated Criteria. We kindly request two (2) week extension to the RFSO closing date. This adds value to the Canada Energy Regulator by providing vendors with the time required to conduct their due diligence including the need to: compile detailed and updated resumes for all personnel, identify corporate projects, identify related client references, obtain permission to share client personal information, align vendor service offerings and write the compliant responses.

Answer 6

Request for 2-week extension denied. The Canada Energy Regulator would like the standing offers awarded for April 1st, 2022

Question 7



Can the Canada Energy Regulator please confirm if there has there been an incumbent within the past twelve months (or greater) performing these or similar duties at the Canada Energy Regulator? If yes, who is the incumbent Vendor, what is the dollar value of the contract, and have they been invited?

Answer 7

Leadership Development has not had any previous contracts.

Coaching had 3 vendors in the past 12 months – they have all been invited to bid – it was Courage Group International, Explore Leadership, and QMR Consulting. You can find contract information [Proactive disclosure | Open Government, Government of Canada](#)

The RFSO has been posted on Buy and Sell Canada, the Canada Energy Regulator has no way of determining who may and may not submit a bid on the RFSO.

Question 8

At Para 2.5. Travel it states that “Travel not anticipated, however if required, it must be agreed to beforehand and travel cost reimbursement will be determined by the National Joint Council (NJC) Directive on Travel” however it states that delivery of these services will be across Canada. I am assuming that all coaching will be delivered through Virtual meeting software such as MS Teams. – Is my assumption correct?

Answer 8

Until the federal government lifts some restrictions all coaching will be delivered virtually.

Question 9

At Para 7.2.1.3 it states “The Contractor MUST NOT utilize its Information Technology systems to electronically process, produce or store PROTECTED information until the CISD/PWGSC has issued written approval. After approval has been granted or approved, these tasks may be performed at the level of PROTECTED B.” The SRCL para 11a does not require the contractor to receive and store PROTECTED data. I am assuming that the individual coaches will be providing feedback directly to the individuals and my company will not be storing any documentation on these coaching sessions.

Answer 9

There may be a requirement to provide written updates on employee progress –in those instances PROTECTED B information may need to be retained for those purposes by the vendor. After the report is prepared and sent the information may then be deleted.



Question 10

In referencing Annex E, Technical Evaluation Stream 1 and Stream 2, CER uses both the terminology of "The Bidder" and "The bidder (or bidder's resource(s))" interchangeably throughout the Mandatory Technical Criteria and Point Rated Technical Criteria grids. We are seeking clarification on the intended definition of "The Bidder", please confirm that "The Bidder" is referring to the experience of The Bidder's proposed resource. As such bidder's can substantiate the criterion using the resources experience.

For example, Stream 1 Point Rated Technical Criteria R1 is asking for The Bidder to provide a Certification in coaching, please confirm that CER is seeking that the bidder's proposed resource is to hold a certification in coaching rather than a Certification held at the Firm level.

Answer 10

Yes – we are looking for the Bidder's resource to hold that certification.



Services de coaching professionnel et développement du leadership

Questions et Réponses

Question n° 1

R1 est très spécifique en ce qui concerne les fournisseurs qui doivent proposer des ressources avec l'une des 3 certifications spécifiques, toutes devant être reconnues par ICF.

- a. La reconnaissance de l'ICF est-elle flexible, c'est-à-dire que la Régie considérerait-elle l'éducation valide, les diplômes et les licences professionnelles dans des domaines soutenant la prestation de services de coaching exécutif (tels que la psychologie), ou ces formations / diplômes / licences professionnelles ne seraient-ils pas évalués aussi bien que ceux ayant une désignation de « Master Certified Coach »?

Réponse n° 1

Les points seront attribués en fonction des certifications détenues.

Question n° 2

Pages 28 et 29. L'offre financière exige que les fournisseurs fournissent « un taux horaire ferme ». Il est fait mention de « 230 heures » par an, bien qu'il y ait aussi une indication que ce volume n'est pas garanti. L'annexe D – page 45 demande aux fournisseurs de fournir un taux horaire. Avons-nous raison de supposer que la Régie aimerait que les fournisseurs fournissent un taux horaire ferme à l'annexe D sans tenir compte d'une économie d'échelle ?

Explication : certains fournisseurs peuvent vouloir offrir un rabais en % basé sur le volume annuel de travail. Où ces remises peuvent-elles être présentées dans la proposition financière tout en étant jugées conformes ?

Réponse n° 2

Les quantités indiquées à l'annexe " B » sont des utilisations estimées et à des fins d'évaluation uniquement et ne feront pas partie de l'offre permanente finale.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir un taux horaire tout compris ferme pour la prestation des services en vertu de l'énoncé des travaux à utiliser « sur demande ».

Les soumissionnaires qui choisissent d'envisager des remises en pourcentage en fonction de leurs propres estimations des volumes annuels de travaux sont toujours tenus de fournir un taux horaire global unique pour chaque catégorie de ressources et chaque période de leur offre financière.



Question n° 3

Les entreprises/entraîneurs fournissent-ils déjà de tels services à la Régie ?

b. Si oui, quelle est la taille du bassin actuel d'entraîneurs ?

Réponse n° 3

À l'heure actuelle, nous n'avons pas d'entreprises ou d'entraîneurs fournissant des services à la Régie .

Question n° 4

Combien d'entraîneurs individuels la Régie souhaite-t-elle certifier via cette demande d'offre permanente ?

Réponse n° 4

Nous cherchons à émettre 3 offres permanentes pour les services de coaching. Chaque entreprise peut fournir plus d'un coach comme ressource.

Question n° 5

Nous sommes nouvellement enregistrés en tant que fournisseur auprès du gouvernement du Canada. Ainsi, nous devons être parrainés afin d'obtenir notre habilitation de sécurité. L'Organisme canadien de réglementation de l'énergie accepterait-il de nous parrainer pour ce contrat si nous obtenons le contrat ?

Réponse n° 5

L'Organisme canadien de réglementation de l'énergie ne peut parrainer que des habilitations de sécurité pour une soumission gagnante.

Question n° 6

La demande d'offre permanente pour des services d'encadrement professionnel et de développement du leadership offre aux soumissionnaires l'occasion de répondre à deux (2) volets, chaque volet nécessitant des réponses très détaillées de la part des soumissionnaires au moyen de critères obligatoires et de critères notés par points. Nous demandons une prolongation de deux (2) semaines de la date de clôture de la demande d'offre permanente. Cela ajoute de la valeur à l'Organisme canadien de réglementation de l'énergie en accordant aux fournisseurs le temps nécessaire pour effectuer leur diligence raisonnable, y compris la nécessité de compiler des curriculum vitae détaillés et mis à jour pour tout le personnel, d'identifier les projets d'entreprise, d'identifier les références de clients connexes, d'obtenir la permission de partager les renseignements personnels des clients, d'harmoniser les offres de services des fournisseurs et de rédiger les réponses conformes.



Réponse n° 6

Demande de prolongation de 2 semaines refusée. L'Organisme canadien de réglementation de l'énergie aimerait que les offres permanentes soient attribuées pour le 1er avril 2022.

Question n° 7

L'Organisme canadien de réglementation de l'énergie peut-il confirmer s'il y a eu un titulaire au cours des douze derniers mois (ou plus) qui a exercé ces fonctions ou des fonctions semblables à l'Organisme canadien de réglementation de l'énergie ? Si oui, qui est le fournisseur en place, quelle est la valeur en dollars du contrat et a-t-il été invité ?

Réponse n° 7

Développement du leadership n'a pas eu de contrats antérieurs.

Coaching avait 3 fournisseurs au cours des 12 derniers mois – ils ont tous été invités à soumissionner – c'était Courage Group International, Explore Leadership et QMR Consulting. Vous pouvez trouver des informations sur les contrats Divulgateur proactive | Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada

La demande d'offre permanente a été affichée sur Buy and Sell Canada, l'Organisme canadien de réglementation de l'énergie n'a aucun moyen de déterminer qui peut et ne peut pas soumettre une offre.

Question n° 8

Au paragraphe 2.5. Travel - il indique que « les voyages ne sont pas prévus, mais si nécessaire, ils doivent être convenus à l'avance et le remboursement des frais de voyage sera déterminé par la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM) », mais il indique que la prestation de ces services se fera partout au Canada. Je suppose que tout le coaching sera dispensé via un logiciel de réunion virtuelle tel que MS Teams. – Mon hypothèse est-elle correcte ?

Réponse n° 8

Jusqu'à ce que le gouvernement fédéral lève certaines restrictions, tous les encadrements seront dispensés virtuellement.

Question n° 9

Au paragraphe 7.2.1.3, il est dit : « L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements PROTÉGÉS tant que le CISD/PWGSC n'a pas donné son approbation écrite. Après l'octroi ou l'approbation de l'agrément, ces tâches peuvent être accomplies au niveau de PROTÉGÉ B.



Le paragraphe 11a de la LSRS n'exige pas que l'entrepreneur reçoive et stocke des données PROTÉGÉES. Je suppose que les coachs individuels fourniront des commentaires directement aux individus et que mon entreprise ne stockera aucune documentation sur ces sessions de coaching.

Réponse n° 9

Il peut être nécessaire de fournir des mises à jour écrites sur les progrès des employés – dans ces cas, les informations PROTÉGÉESB peuvent devoir être conservées à ces fins par le fournisseur. Une fois le rapport préparé et envoyé, les informations peuvent être supprimées.

Question n° 10

En faisant référence à l'annexe E, volets 1 et 2 de l'évaluation technique, la Régie utilise à la fois la terminologie « Le soumissionnaire » et « Le soumissionnaire (ou la ou les ressources du soumissionnaire) » de façon interchangeable dans les grilles des critères techniques obligatoires et des critères techniques pondérés par points. Nous demandons des éclaircissements sur la définition prévue de « Le soumissionnaire », veuillez confirmer que « Le soumissionnaire » fait référence à l'expérience de la ressource proposée par le soumissionnaire. En tant que tels, les soumissionnaires peuvent justifier le critère en utilisant l'expérience des ressources.

Par exemple, le volet 1 Points Critères techniques évalués R1 demande au soumissionnaire de fournir une certification en coaching, veuillez confirmer que le CER cherche à ce que la ressource proposée par le soumissionnaire soit de détenir une certification en coaching plutôt qu'une certification détenue au niveau de l'entreprise.

Réponse n° 10

Oui, nous recherchons la ressource du soumissionnaire pour détenir cette certification.